

## 01

# ACR 2019 Comprendre le dispositif CPF et accompagner les travailleurs handicapés dans son utilisation

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Tout personnel d'encadrement des Travailleurs Handicapés en ESAT ou Entreprises adaptées

### Durée

1 jour

### Organisme de formation

➔ OTOS 13 Formation

### Date limite d'inscription

20/06/2019

### Lieux & dates

➔ Groupe 1

Limoges - dates à venir

### Interlocuteur Unifaf

Valérie OESTERREICHER

[actionscoregionalesna.limousin@unifaf.fr](mailto:actionscoregionalesna.limousin@unifaf.fr)

[@unifaf.fr](https://www.unifaf.fr)

0555103200

## Contexte

Le compte personnel de formation (CPF), tout comme le conseil en évolution professionnelle (CEP), sont deux nouveaux droits issus de la dernière réforme du 5 mars 2014.

La volonté politique vise à placer le salarié d'Entreprise Adaptée au cœur de son parcours professionnel. Depuis l'entrée en vigueur du CPF, les Travailleurs Handicapés d'ESAT sont invités à l'ouvrir.

Le CPF permet de financer les demandes de formations suivantes :

- Accroître leur socle de connaissances ;
- Accéder au milieu ordinaire par l'intégration ou le détachement en milieu ordinaire ;
- Obtenir des diplômes complets ou partiels par la VAE ou la RSFC ;
- Les bilans de compétences.

## Objectifs

La formation a pour objectifs de :

- ➔ Connaître le dispositif réglementaire du CPF pour les Travailleurs Handicapés
- ➔ Savoir créer un CPF et le consulter
- ➔ Connaître les formations éligibles au dispositif
- ➔ Transmettre ces connaissances aux Travailleurs Handicapés de son établissement

Lors de la formation les participants sont invités à ouvrir leur compte CPF ou celui des usagers dont ils ont la charge. Pour cela, ils doivent se munir de leur numéro de sécurité sociale.

## Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

## Contenu

Le programme de formation se déroule sur une journée et alterne entre des moments de connaissances techniques :

- ➔ La formation par le CPF
- ➔ Le cadre réglementaire du dispositif CPF
- ➔ Les modalités de financement des formations
- ➔ L'ouverture du compte CPF
- ➔ La co-construction d'un parcours de formation